

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2018 – 12 – 07 - ACQUISITION GRATUITE PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CADASTREE  
SECTION CM N°422 APPARTENANT A MADAME MARIE JACQUELINE LARRIEU  
(1-3 ALLÉE DE BORDEAUX)**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2018

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de GUJAN-MESTRAS

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY , Annie DUROUX (arrivée à 18h43), Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE (arrivée à 18h43), Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Tony LOURENÇO, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Ludovic DUCOURAU donne procuration à David DELIGEY

Mireille MAZURIER donne procuration à Élisabeth REZER-SANDILLON

Michèle BOURGOIN donne procuration à Monique POISSON

Maxime KHELOUFI donne procuration à François-Xavier RAHIER

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Michelle LOUSSOUARN donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Claude RAULIN donne procuration à Xavier PARIS

**ABSENT**

Jacques CHAUVET

**François-Xavier RAHIER a été nommé secrétaire de séance**

Suite au décès de Madame Denise FONDS-MONTMAUR LARRIEU, Madame Marie-Jacqueline LARRIEU (épouse MAC EWEN), sa sœur et seule héritière, a sollicité la Ville quant à la cession gratuite de la parcelle cadastrée CM n°422 sise 1-3 allée de Bordeaux à Gujan-Mestras, à ce jour, de facto, partie intégrante de la voie publique.

En effet, lors de l'alignement des voies, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre l'ancienne propriétaire de ladite parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Il vous est donc demandé:

- d'accepter le principe de cette acquisition gratuite par la ville, aux fins de régularisation d'alignement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

#### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
**Maire de Gujan-Mestras**



Affiché le 20 décembre 2018.  
GUJAN-MESTRAS le 20 décembre 2018